



Note de synthèse du zonage d'assainissement de la commune de GAS (Eure et Loir)

DOSSIER de mise en enquête publique du zonage d'assainissement



**Révision du zonage du réseau  
d'assainissement  
COMMUNE DE GAS**



**Du 19/10/2015 AU 20/11/2015**



## I - DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE

---

- 1 – Délibération du conseil municipal
  - 2 – Plan de situation
  - 3 – Notice explicative
  - 4 – plan parcellaire
- 

## II - DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1 – Arrêté municipal d'ouverture d'enquête
  - 2 – Certificat de publication de l'arrêté
  - 3 – Registre d'enquête
  - 4 – Certificat de mise à disposition du dossier
- 

## III – DES PIÈCES ANNEXES

- 1 – Liste préfectorale des commissaires enquêteurs
- 2 – Nomination du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans



# I - DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE

---

- 1 – Délibération du conseil municipal
- 2 – Plan de situation
- 3 – Notice explicative
- 4 – plan parcellaire



# 1 – Délibération

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2015

Référence
<b>2015/048</b>

Objet de la délibération
Modification du plan de zonage assainissement " Hameau de MOINEAUX " à GAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Date de la convocation
12/06/2015

Date d'affichage
12/06/2015

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir  
Le :

Et

Publication ou notification du :

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE GAS

28320



CANTON  
DE  
MAINTENON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an 2015 et le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRACCO Anne, Maire

**Présents** : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUPONT Séverine, FERRU Nathalie, LE GARREC Valérie, THOMAS Sylvie, MM : BRUERE Louis-Vincent, CLAIRON Olivier, JOLY Didier, LANGE Jean-Jacques, SEIGNEURY Stéphane

**Excusé(s)** ayant donné procuration : Mme DUTHEIL Cécile à M. BRUERE Louis-Vincent, MM : JOUANNE Sébastien à Mme FERRU Nathalie, LIENARD Franck à Mme LE GARREC Valérie

**Excusé(s)** : MM : MORIN Laurent, RAGOT Vincent

Invitée : Mme MARCHET Corinne

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme THOMAS Sylvie

### Objet de la délibération : Modification du plan de zonage assainissement " Hameau de MOINEAUX " à GAS

Mme le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder, sur le hameau de Moineaux, à une modification du zonage assainissement collectif en zonage assainissement non collectif. Toute procédure de modification zonage nécessite la réalisation d'une enquête publique. L'enquête publique dure au minimum un mois et au maximum deux mois, avec possibilité de prolongation pour 15 jours.

Vu l'avis de la commission assainissement en date du 2 Juin 2015 ;

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DEMANDER** au préfet la désignation du commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif ;
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Mme le maire pour prendre un arrêté de mise à l'enquête ;
- **D'AUTORISER** à régler toutes les dépenses concernant la mise en œuvre de la modification de zonage d'assainissement inscrites au budget primitif de la Commune de GAS – chapitre 20 – article 202.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : En mairie, le 26/06/2015

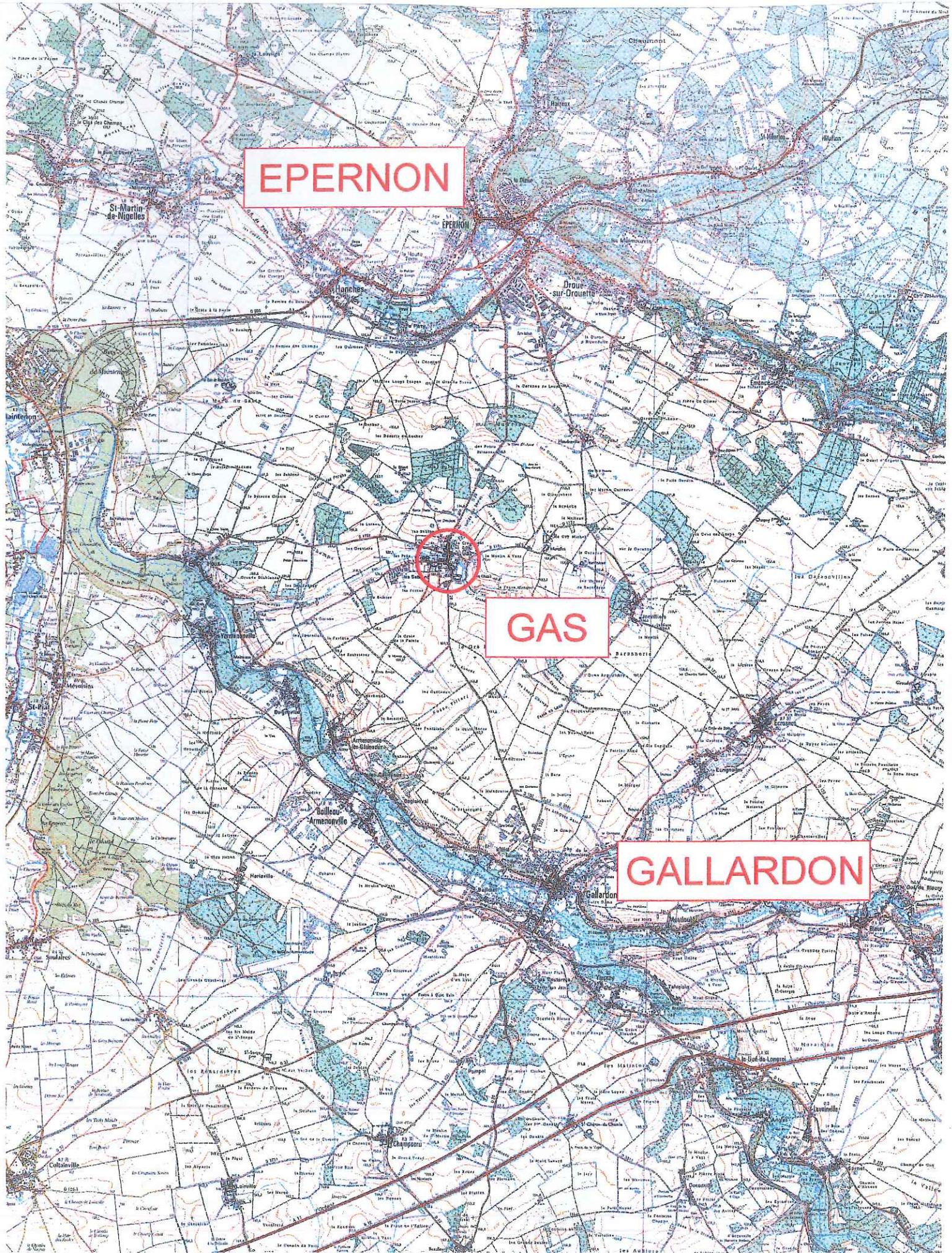
Mme le Maire,  
Anne BRACCO



Handwritten signatures of council members and the mayor, Anne Bracco, in blue ink.



## 2 – Plan de situation





## 3 – NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération du 19 Juin 2015, le conseil municipal de la commune de GAS a décidé de modifier le plan de zonage d'assainissement collectif actuel en zonage assainissement eaux usées non-collectif.

### OBJET

Modification du plan de zonage assainissement du Plan d'Occupation des Sols – P.O.S « HAMEAU DE MOINEAUX » commune de GAS (Eure-et-Loir)

### DESCRIPTION DU PROJET

Le présent document a pour objet de présenter les modifications du Schéma d'Assainissement actuel de la Commune de GAS et d'engager une modification du zonage d'assainissement collectif en zonage non-collectif pour le Hameau de MOINEAUX à GAS (Eure-et-Loir).

L'actuel Schéma d'Assainissement en vigueur pour la Commune de GAS a été approuvé le 14 Janvier 1992, Mise à jour 28 Novembre 1994, modifié les 15 Janvier 1998-24 Juin 2004 et 2 Septembre 2010.

Après une étude en 2008 réalisée par D.D.A.F.28 aboutissant à la mise en œuvre du projet d'assainissement individuel pour le Hameau de MOINEAUX à GAS

- Zones d'assainissement non-collectif : assainissement en domaine privé composé d'une filière individuelle de collecte et de traitement des eaux usées domestiques.

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

COMMUNE DE GAS

# 4 PLAN PARCELLAIRE

Lieu-dit : Moineaux

Section C et X

Propriété de la Commune de GAS



## INFORMATIQUE

En raison de la libre accessibilité des données numériques, seuls les tirages papier revêtus du cachet "Ordre des Géomètres-Experts" avec signature garantissent l'origine du document. En outre, la précision du plan est définie par l'échelle indiquée sur ces tirages.

**PLAN en Format PDF**

Indice	Date	Rec
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-



**Géomètres-Experts  
Fonciers Associés**

Ordre des Géomètres - Experts n° d'insc. : 2010D1000001

Agence de Maintenon

18, rue du Maréchal Maunoury - 28130 - MAINTENON

Tél : 02.37.23.00.50

Fax : 02.37.27.10.94

Date : 17 juin 2015

Echelle : 1/ 2000

Plan : 21684.dwg

Indice : 0

Dossier : 21684



## II - DOSSIER ADMINISTRATIF

---

- 1 – Arrêté municipal d'ouverture d'enquête
- 2 – Certificat de publication de l'arrêté
- 3 – Registre d'enquête
- 4 - Certificat de mise à disposition du dossier



## ARRETE N° 2015-065

### **PRESCRIVANT LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN ZONAGE NON-COLLECTIF -Hameau de Moineaux Commune de GAS (Eure-et-Loir)**

Madame le Maire de GAS ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,  
Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu la délibération du 14 Janvier 1992 décidant de réaliser le schéma général et le zonage réglementaire d'assainissement de la commune de GAS (Eure-et-Loir),  
Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique,  
Vu l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif d'ORLÉANS du 21 Juillet 2015 n° E15000109/45 désignant le commissaire-enquêteur.

### **ARRETE**

**Article 1** - Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement collectif en zonage de l'assainissement non-collectif : Hameau de MOINEAUX de la commune de GAS (Eure-et-Loir).

**Article 2** - Madame FOUQUET Monique, désignée par ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

**Article 3** - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de GAS (Eure-et-Loir) du 19 Octobre 2015 au 20 Novembre 2015 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de GAS (Eure-et-Loir) les jours et heures suivants :

- **Lundi 19 Octobre 2015 de 15 à 17 h 00**
- **Samedi 14 Novembre 2015 de 10 à 12 h 00**
- **Vendredi 20 Novembre 2015 de 17 à 19 h 00**

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de GAS – 10 Rue de l'Ecole, laquelle les annexera au registre d'enquête.

**Article 4** - A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Madame le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Madame le maire de GAS (Eure-et-Loir) dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le préfet.

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de GAS (Eure-et-Loir).

10 Rue de l'Ecole – 28320 GAS

02 37 31 55 13 - e-mail : [mairiedegas@gmail.com](mailto:mairiedegas@gmail.com) Site : <http://gas-mairie.info>

**Article 5** - Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de GAS (Eure-et-Loir).

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le Samedi 3 Octobre 2015 et certifiées par le maire, et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête.

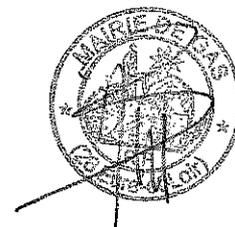
Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

**Article 6** - Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le préfet,
- Madame le commissaire enquêteur

Fait à GAS, le 23 Septembre 2015

**Mme BRACCO Anne**  
Maire



02 37 31 55 13 - e-mail : [mairiedegas@gmail.com](mailto:mairiedegas@gmail.com) Site : <http://gas-mairie.info>



# **CERTIFICAT de publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique**

**COMMUNE DE GAS (Eure et Loir)**

**ENQUÊTE PUBLIQUE relative à**

**Objet** : Modification du plan de zonage assainissement du Plan d'Occupation des Sols – P.O.S « HAMEAU DE MOINEAUX » commune de GAS (Eure-et-Loir)

Je soussignée, Madame BRACCO Anne, Maire de la Commune de GAS certifie que l'arrêté municipal référence 2015/065 du 23/9/2015 ⇒ ouverture de l'enquête publique du 19 Octobre au 30 Novembre 2015 portant sur

Objet : Modification du plan de zonage assainissement du Plan d'Occupation des Sols – P.O.S « HAMEAU DE MOINEAUX » commune de GAS (Eure-et-Loir)

A été

- Affiché à la porte de la Mairie
- Affiché aux emplacements réservés sur le territoire de la Commune,

Cette attestation est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GAS, le 28 Septembre 2015  
Anne BRACCO  
Maire





**Registre d'enquête publique**  
**Révision du zonage d'assainissement**  
**COMMUNE DE GAS**



**Relatif à :** Enquête publique portant sur la révision du POS

Zonage d'assainissement collectif et non collectif

de la commune de GAS (Eure-et-Loir)

**Du 19/10/2015 AU 20/11/2015**



# **CERTIFICAT de MISE À DISPOSITION DU DOSSIER D'enquête publique**

**COMMUNE DE GAS (Eure et Loir)**

**ENQUÊTE PUBLIQUE** du 19 Octobre au 30 Novembre 2015 **relative à**

**Objet** : Modification du plan de zonage assainissement du Plan d'Occupation des Sols – P.O.S « HAMEAU DE MOINEAUX » commune de GAS (Eure-et-Loir)

Je soussignée, Madame BRACCO Anne, Maire de la Commune de GAS certifie que le dossier d'enquête publique portant

Objet : Modification du plan de zonage assainissement du Plan d'Occupation des Sols – P.O.S « HAMEAU DE MOINEAUX » commune de GAS (Eure-et-Loir)

Est à la disposition du public en Mairie  
ET sur le site internet de GAS [www.gas-mairie.info](http://www.gas-mairie.info)

A compter du 29 Septembre 2015

Cette attestation est faite pour servir et valoir ce que de droit.

**Fait à GAS, le 29 Septembre 2015**  
**Anne BRACCO**  
**Maire**





### III – DES PIÈCES ANNEXES

1 – Liste préfectorale des commissaires enquêteurs

2 – Nomination du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE-ENQUETEUR POUR L'EURE-ET-LOIR

- = -  
au titre de l'année 2014  
- = -

arrêtée par la commission départementale compétente réunie le 25 novembre 2013

La COMMISSION DEPARTEMENTALE CHARGEE d'ETABLIR la LISTE d'APTITUDE AUX FONCTIONS de COMMISSAIRE-ENQUETEUR POUR L'EURE-ET-LOIR,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2012 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Vu les conclusions rendues par la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur réunie le 25 novembre 2013 ;

**D E C I D E :**

Article 1<sup>er</sup>. – La liste départementale des commissaires-enquêteurs pour l'année 2014 est établie comme suit :

Monsieur <b>Jean-Marie AVOINE</b>	Ingénieur prévention sécurité EDF/GDF en retraite
Monsieur <b>Michel BACCARD</b>	Ingénieur Retraité EDF/GDF
Monsieur <b>Michel BROCHARD</b>	Cadre retraité Crédit Mutuel
Madame <b>Yvette CHAILLOU</b>	Cadre retraité de la Sécurité Sociale
Monsieur <b>Jean-Claude CHEVEE</b>	Contrôleur Divisionnaire Retraité de la DDE

.../...

Monsieur <b>Patrick CLAUTIAUX</b>	Cadre commercial de la SNCF en retraite
Monsieur <b>Joannès COTE</b>	Directeur et rédacteur en chef de presse en retraite
Monsieur <b>Pierre COUTURIER</b>	Ingénieur retraité du ministère de la défense
Monsieur <b>Yves FLAMAND</b>	Architecte des bâtiments de France en retraite
Monsieur <b>Dominique FORTEAU</b>	Géomètre
Madame <b>Monique FOUQUET</b>	Agricultrice
Monsieur <b>Rémi GALOYER</b>	Ingénieur en retraite
Monsieur <b>Jean-Paul GLORY</b>	Directeur des ressources humaines en retraite
Monsieur <b>Gilbert GOMMIER</b>	Fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement en retraite
Monsieur <b>Michel GONDOUIN</b>	Ingénieur agricole
Monsieur <b>Roland GUILLEMIN</b>	Directeur de police municipale en retraite
Monsieur <b>Frédéric IBLED</b>	Auto-entrepreneur Services Informatiques
Monsieur <b>Albert KATIC</b>	Lieutenant-Colonel du SDIS en retraite
Madame <b>Monique LEGOUT</b>	Fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement en retraite
Monsieur <b>Denis MACLOUD</b>	Ingénieur maintenance et réalisations en retraite
Monsieur <b>Armel MALABOEUF</b>	Professeur des écoles en retraite

.../...

Madame <b>Madeleine MATHURIN</b>	Professeur des écoles en retraite
Monsieur <b>Jean-Lucien NOUVELLON</b>	Agriculteur retraité
Monsieur <b>Germano PALAZZINI</b>	Ingénieur Retraité du Conseil Général
Monsieur <b>Jacques SARRUT</b>	Architecte D.E.S.A.
Monsieur <b>Jean SCHEUBLÉ</b>	Cadre supérieur honoraire de la S.N.C.F.
Monsieur <b>Guy YVERNAULT</b>	Cadre de direction EDF/GDF en retraite

Article 2 : Cette liste est consultable à la Préfecture d'Eure-et-Loir ainsi qu'au greffe du Tribunal administratif d'Orléans.

Fait à CHARTRES, le 11 décembre 2013

Le Président  
du Tribunal Administratif

signé : Claire JEANGIRARD-DUFAL

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

21/07/2015

N° E15000109 /45

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 03/07/2015, complétée le 16/07/2015, la lettre par laquelle le maire de GAS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de GAS (Eure-et-Loir) ;*

Vu la décision en date du 8 juin 2015 par laquelle le président du tribunal par intérim a délégué à M. Franck COQUET, président de la 1ère chambre, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Monique FOUQUET est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Alain FERRAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : La commune de GAS versera dans le délai de 30 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

mo...

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de GAS, à Madame Monique FOUQUET, à Monsieur Alain FERRAND et à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour le Président par intérim,  
Le Président délégué,

Franck COQUET

Pour copie conforme,  
L'assistante de contentieux,